

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 février 2020 à 18 h 45

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Rosa BRILLAT, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Philippe VEYRIRAS.

Absente excusée : Nathalie ORSONI.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 6 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

I - Délibération pour vote des différents comptes administratifs et de gestion

Monsieur le Maire remet ensuite aux membres du conseil les documents concernant les comptes administratifs et de gestion 2019.

1- Compte administratif budget principal

Les dépenses de fonctionnement sont de 483 586,18 €, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 696 338,47 €, le résultat de l'exercice est de 212 752,29 € auquel on rajoute 416 525,05 € de résultat antérieur ce qui donne un résultat cumulé de 629 277,34 €.

Les dépenses d'investissement sont de 287 531,31 €, les recettes d'investissement sont d'un montant de 300 928,34 €, le résultat de l'exercice est de 13 397,03 € auquel il faut ajouter 192 686,55 € de résultat antérieur, le résultat cumulé est de 206 083,58 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont de 275 534,02 € et 0 € en recettes.

Le besoin de financement total est de 69 450,44 €.

2 - Compte administratif assainissement

Les dépenses de fonctionnement sont de 17 815,22 €, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 19 570,42 €, le résultat de l'exercice est de 1 755,20 € auquel il faut rajouter 3 311,58 € de résultat antérieur ce qui donne un résultat cumulé de 5 066,78 €.

Les dépenses d'investissement sont de 16 379,97 €, les recettes d'investissement s'élèvent à 13 679,72 €, le résultat de l'exercice est de - 2 700,25 € auquel il faut ajouter 59 087,90 € de résultat antérieur ce qui donne un résultat cumulé de 56 387,75 €.

3 - Compte administratif panneaux photovoltaïques

Les dépenses de fonctionnement sont de 6 950,72 €, les recettes de fonctionnement sont de 9 909,30 €, le résultat de l'exercice est de 2 958,58 € auquel il faut rajouter 22 213,06 € de résultat antérieur ce qui donne un résultat cumulé de 25 171,64 €.

Les dépenses d'investissement sont de 5 207,74 €, les recettes d'investissement sont de 5 501,00 €, le résultat d'exercice est de 293,26 € auquel il faut ajouter 3 929,61 € de résultat antérieur ce qui donne un résultat cumulé de 4 222,87 €.

4 - Comptes de gestion : BUDGET PRINCIPAL – ASSAINISSEMENT – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire présente ensuite les différents comptes de gestion. Ceux-ci ont été visés, certifiés sans réserve, ni observation de la part de Monsieur Arnaud LOUVET, Inspecteur des Finances Publiques en intérim.

La doyenne de l'assemblée demande ensuite aux membres du conseil de se prononcer sur les comptes de gestion et les comptes administratifs.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité les différents comptes administratifs et de gestion de l'année 2019.

II - Délibération concernant les demandes de subvention pour les voyages organisés au collège de Pierre Buffière

Monsieur le Maire présente ensuite aux membres du conseil les demandes de subvention pour les élèves habitant sur la commune et partant en voyage pédagogique. Il précise que 12 élèves de 5^{ème} partent en voyage à Paris, 8 élèves partent en Angleterre et 10 élèves en Espagne. Le Conseil Municipal n'accorde de subvention qu'aux élèves de 4^{ème}, et 3^{ème} car ceux de 5^{ème} pourront repartir l'année suivante ou l'année d'après. Il propose d'attribuer la somme de 50 € par enfant.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour attribuer 50 € par enfant en classe de 4^{ème} et de 3^{ème} partant en voyage scolaire.

III - Délibération concernant les demandes de subvention pour apprendre à nager pour les enfants de CM1 et CM2

Monsieur le Maire indique ensuite que dans le cadre des activités pédagogiques, il est prévu que les élèves apprennent à nager à l'école primaire, 43 élèves de la commune sont concernés. Des séances sont possibles à la piscine de Saint Yrieix la Perche pour un coût total de 1 770 € transport compris. Il précise que la commune de Pierre Buffière prend à sa charge 700 €, la coopérative scolaire 370 € et donc il propose d'accorder une subvention de 700 €.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cette somme.

IV - Délibération concernant une demande de subvention pour le comice agricole

Monsieur le Maire enchaîne avec une demande de subvention pour le comice agricole qui se tiendra, pour la deuxième fois sur la commune, le samedi 28 mars. Le syndicat de l'élevage demande la somme de 1 800 € correspondant au prix du repas pris par les organisateurs et les représentants de l'agriculture.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour accorder cette subvention.

V - Délibération pour l'aliénation d'un bout de chemin à Vivour

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il a reçu un courrier de Monsieur Gilbert ROUGERIE souhaitant acquérir un bout de chemin (30 mètres x 4 mètres) se trouvant juste avant les bâtiments de sa ferme située à Vivour. Les frais concernant cette affaire seront à sa charge.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité mais souhaitent que soit précisé sur la délibération l'interdiction de clôturer au bout de ce chemin afin que le camion ramassant les déchets puisse faire demi-tour.

VI - Délibération pour rectification d'une délibération

Monsieur le Maire précise que lors de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2019, une délibération avait été prise concernant un échange de terrain entre la famille DUTREIX (M. DUTREIX et Mme GERMANAUD) à Loubiat et la commune. Il poursuit en disant qu'une nouvelle délibération doit être votée car Madame GERMANAUD n'est pas concernée, il n'y a que Monsieur DUTREIX.

Donc, les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cette nouvelle délibération.

VII - Délibération pour la rétrocession à la commune d'un terrain et des parties communes appartenant au lotissement de Plaisance

Monsieur le Maire enchaîne en disant que le propriétaire du lotissement de Plaisance souhaite rétrocéder à la commune les parcelles A 1476 et 1491. Celles-ci correspondent aux infrastructures et aux réseaux divers (voirie, réseaux d'eau, d'assainissement, de gaz, d'électricité) ainsi que des espaces verts.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cette rétrocession et autorisent le maire à signer tout document nécessaire.

VIII - Délibération concernant la construction d'un méthaniseur

Monsieur le Maire accueille ensuite Monsieur Christophe VINCENT qui présente aux membres du conseil son projet de construction d'un méthaniseur au lieu-dit Lescure Peyrat. Celui-ci explique, à l'aide d'un plan, l'installation, le fonctionnement ainsi que le financement de cet ensemble. Il s'étendra sur une superficie de plus d'un hectare, comprendra des silos de stockage, des cuves de décantation et un système permettant d'injecter dans le réseau le gaz produit.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire souhaite que, si le projet aboutit, le revêtement de la route communale soit refait en enrobé pour supporter le passage des camions de livraison. Le raccordement du gaz produit se fera au niveau du restaurant scolaire.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour la construction de ce méthaniseur et la condition qui s'y rattache.

IX - Informations et questions diverses

Monsieur le Maire poursuit en disant que les travaux de la halle sont terminés, qu'un bardage pourra être ajouté à l'avenir pour protéger de la pluie et que l'aménagement de la place de la Fontaine se fera

dans un second temps.

Il ajoute que l'aménagement du vestiaire du tennis se fera avant le tournoi d'août, le devis étant signé.

Il poursuit avec la maison communale pour laquelle le permis de construire est en cours. Cet aménagement pourra bénéficier d'une subvention à hauteur d'environ 70 % et l'appel d'offres pour les travaux devrait avoir lieu courant mai.

Il enchaîne avec les travaux d'expertise sur le chauffage de la maison médicale qui vont se poursuivre jusqu'en septembre pour évaluer les températures en été. Il ajoute que les professionnels de santé ont demandé à avoir les factures des travaux qui leur seront communiquées par l'intermédiaire des avocats le 3 avril et qu'ils vont sans doute réclamer des indemnités suite aux dysfonctionnements.

Monsieur le Maire propose ensuite d'établir le planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars de 8 heures à 18 heures.

Il précise enfin que le Préfet de la Haute Vienne a donné son accord pour la démonstration de vieilles voitures qui aura lieu sur la commune le samedi 29 février de 9 heures à 17 heures et que deux personnes seraient intéressées pour acheter le terrain de Mme VAUZOU à la Planche.

Patrick CRUVEILHER prend la parole au sujet de la tarification incitative. Celle-ci interviendra à compter du 1^{er} janvier prochain avec une facturation à la levée du bac. A compter du mois de mai, tous les plastiques pourront être triés et mis dans les containers jaunes et une facture fictive sera établie cette année au mois de novembre avec le prix actuel et le prix payé en fonction du nombre de présentation du bac. A partir de janvier 2022, le ramassage ne se fera qu'une fois tous les 15 jours. Il précise qu'à terme, le montant de la facture des ordures ménagères devrait baisser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.